

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature de la première Obligation Réelle Environnementale patrimoniale dans la région ajaccienne : une avancée concrète pour la nature et les territoires à l'occasion du déplacement du président de la fédération des Conservatoires d'espaces naturels.

Après la signature d'un premier contrat d'Obligations Réelles Environnementales (ORE) visant la protection d'une propriété privée sur Figari, le Conservatoire d'espaces naturels Corse (CEN Corse) s'apprête à signer un second contrat sur la commune d'Ajaccio. Cet engagement volontaire entre un propriétaire foncier et un acteur de la protection de la nature sur une des communes les plus touchée par l'expansion urbaine marque le début d'une dynamique ambitieuse au service de l'environnement et de l'intérêt général.

La création du dispositif ORE a principalement pour objectif de faciliter le développement d'actions pérennes permettant de stopper l'érosion de la biodiversité.

Sans remettre en question la propriété foncière, l'ORE permet à tout propriétaire d'une parcelle exploitée ou non de valoriser son bien en le plaçant au service de l'environnement. Acteurs à part entière de l'usage de leur bien, les propriétaires peuvent s'inscrire dans une démarche de valorisation à deux niveaux :

- **Valorisation environnementale** : L'ORE s'inscrit dans une démarche à haute valeur environnementale.

Inventaire pour la biodiversité, gestion adaptée des milieux naturels, maintien des continuités écologiques : l'ORE garantit dans le temps, la préservation de la biodiversité et l'adaptation des pratiques d'entretien du milieu sur un modèle durable et plus respectueux de l'environnement.

- **Valorisation sociétale** : un engagement au service des politiques publiques.

En signant une ORE, le propriétaire participe à son échelle à la mise en protection d'une partie du patrimoine insulaire et s'inscrit ainsi dans la stratégie nationale de développement des aires protégées portée par les politiques publiques. Il devient un acteur engagé de la transition écologique, au bénéfice du patrimoine naturel commun et des générations futures.

Signer une ORE, c'est apporter une réponse concrète et immédiate aux enjeux environnementaux actuels. C'est à partir de ce type d'initiatives individuelles et de leur démultiplication, qu'une véritable dynamique de restauration voire de résilience des habitats naturels pourra s'amorcer.

Le CEN Corse en appelle à d'autres propriétaires et tout autre acteur du territoire à s'engager, conscients de la nécessité d'agir dès aujourd'hui face à la dégradation de nos écosystèmes.

Il n'est aucunement question de mettre systématiquement ces terrains « sous cloches » ni de les exclure de toute activité. Par exemple, la préservation de l'environnement et la mise en œuvre d'activités agricoles sont loin d'être incompatibles : au contraire, l'hétérogénéité des paysages et le maintien de milieux ouverts ou bocagers sont favorables à de nombreuses espèces présentes sur le territoire.

Dans le cas de la future ORE sur Ajaccio, il s'agit de concevoir un projet d'agriculture raisonnée permettant de maintenir une activité productive tout en respectant les équilibres naturels de la Biodiversité locale.



Paysages agricoles et naturels d'Ajaccio protégés par la future ORE.

« Je suis conscient de l'importance de la préservation de l'environnement, du maintien et du renouvellement de la biodiversité mais aussi de l'utilité du développement d'une agriculture prenant en compte ces enjeux et garantissant sur le long terme la vie des sols.

J'ai trouvé dans le bail rural et environnemental, utilisé notamment par l'Association Terre de Liens Corsica, la possibilité de prescrire les pratiques culturales que je souhaite voir appliquées par les futurs preneurs de mes terres.

Mais ce type de bail n'étant pas accessible à un particulier, j'ai choisi d'attacher à mes terres une Obligation Réelle Environnementale qui me permettra d'imposer ces pratiques, comme le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique, à tout bail rural que je signerai ensuite.

*Le CEN Corse, association locale précurseur en matière d'ORE, a accepté d'être cocontractant dans cette ORE. Il pourra ainsi, en complément des dispositions encadrant les activités agricoles prévues par l'ORE, engager et mettre en œuvre un plan de gestion écologique des espaces naturels présents sur ma propriété. » **Propriétaire engagé.***

Un interlocuteur de référence : le Conservatoire d'espaces naturels Corse

Le Conservatoire d'espaces naturels Corse, gestionnaire d'espaces naturels reconnu et garant de la préservation des espaces naturels, est l'interlocuteur privilégié pour tout propriétaire souhaitant s'inscrire dans une démarche environnementale. Le CEN Corse accompagne les signataires à chaque étape : diagnostic écologique, définition des engagements, suivi dans le temps et valorisation des actions mises en œuvre.

Cette première ORE sur le sol ajaccien ouvre la voie à d'autres propriétaires désireux d'inscrire leur patrimoine foncier dans une stratégie durable et responsable.

Protéger la nature tout en valorisant son patrimoine : désormais, c'est possible.

« *Femu in seme per a Natura* »



Créé le 04 août 1972, le Conservatoire d'espaces naturels Corse œuvre principalement pour la préservation de l'environnement et la biodiversité du territoire insulaire.

Acteur régional de proximité et membre d'un réseau national réunissant 24 CEN, l'association bénéficie d'un double agrément de l'Etat et de la Région Corse, qui reconnaît son rôle dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques liées à la protection des espaces naturels.

Organisé autour d'une équipe de passionnés, le CEN Corse participe aux côtés d'acteurs engagés à la sauvegarde du patrimoine naturel de la Corse, haut lieu de biodiversité. Présente sur tout le territoire, l'équipe du CEN Corse œuvre sur des missions d'amélioration des connaissances sur la biodiversité locale et de sensibilisation auprès de tous les publics. L'équipe accompagne également les mairies et collectivités pour une meilleure prise en compte de la thématique environnementale et anime des programmes de conservation (PNA, Life, etc.) qui visent la faune et la flore sauvage menacée.

Contact presse :

contact@cen-corse.org

Tel :04.95.32.71.63

CEN CORSE

401 Rue Jean Femenia

Parc d'Activités d'Erbajolo

20600 Bastia

